



La violence psychologique

Renseignements du...

Centre national d'information sur la violence dans la famille

Qu'est-ce que la violence psychologique?

Il n'existe pas de définition universelle de la violence psychologique. Comme toute forme de violence apparaissant dans le cadre d'une relation, la violence psychologique, que l'on appelle aussi parfois « cruauté mentale », est un abus de pouvoir et de contrôle. Les comportements suivants sont généralement reconnus comme des formes de violence psychologique :

Rejeter la personne – ignorer sa présence ou sa valeur; lui faire comprendre qu'elle est inutile ou inférieure; dévaloriser ses idées et ses sentiments. Exemple : traiter régulièrement un enfant différemment de ses frères et soeurs, d'une manière qui laisse croire qu'on lui en veut, qu'on le rejette ou que l'on éprouve de l'aversion pour lui.

Dégrader la personne – l'insulter, la ridiculiser, lui adresser des injures, la parodier ou l'infantiliser; se comporter d'une manière qui porte atteinte à son identité, à sa dignité et à sa confiance en elle. Exemples : humilier la personne en public ou la traiter d'idiote; si elle est handicapée, contrefaire ses gestes ou sa démarche; traiter un aîné comme s'il était incapable de prendre des décisions.

Terroriser la personne – lui inspirer un sentiment de terreur ou de peur extrême; la contraindre par l'intimidation; la placer dans un milieu inapproprié ou dangereux, ou menacer de l'y placer. Exemples : hurler, blasphémer, obliger un enfant à être témoin d'actes de violence envers un membre de sa famille ou un animal qu'il aime; menacer une personne de l'abandonner, de la brutaliser ou de la tuer, ou menacer d'abandonner, de brutaliser ou

de tuer un animal ou un être qui lui est cher; menacer de détruire ses possessions; menacer de la faire déporter ou institutionnaliser; traquer la personne.

Isoler la personne – limiter son espace vital; réduire ses contacts; restreindre sa liberté de mouvement dans son propre milieu. Exemples : exclure un aîné des prises de décisions qui le concernent; enfermer un enfant dans un placard ou l'enfermer, seul, dans une pièce; empêcher la partenaire ou une personne âgée d'avoir accès à sa propre fortune ou de gérer ses finances; refuser à un aîné le contact avec ses petits-enfants; priver quelqu'un de moyens de déplacement ou de transport.

Corrompre ou exploiter la personne – l'amener à accepter des idées ou des comportements proscrits par la loi; l'exploiter matériellement ou financièrement; apprendre à un enfant à servir les intérêts de la personne qui abuse de lui plutôt que les siens. Exemples : exploiter sexuellement un enfant; laisser un enfant consommer de l'alcool ou des drogues; entraîner quelqu'un dans le commerce du sexe.

Priver la personne de chaleur humaine – se montrer insensible et inattentif envers elle; faire preuve d'indifférence à son égard; ne s'adresser à elle qu'en cas de nécessité; ignorer ses besoins sur le plan mental. Exemples : ignorer les tentatives de communication d'un enfant; priver un enfant d'affection, de soins ou d'amour; traiter

un aîné institutionnalisé comme s'il était un objet ou « un fardeau ». ¹

- La violence psychologique s'accompagne ou non d'autres formes de mauvais traitements.
- Quelle que soit la forme que prend la violence – négligence, violence physique, exploitation sexuelle ou exploitation financière –, elle a des conséquences sur le plan psychologique. En d'autres mots, tout acte de violence comporte des éléments de violence psychologique. ²
- La violence psychologique suit un certain scénario; elle se répète et se renforce avec le temps. ³ Laissée à elle-même, elle ne disparaît pas; elle ne fait que s'aggraver.
- Comme les autres formes de violence liée à une relation, la violence psychologique s'abat surtout sur les personnes les plus démunies de pouvoir et de ressources, comme les femmes et les enfants.
- La violence psychologique peut miner l'estime de soi chez la victime. ⁴
- Chez les enfants, la violence psychologique peut nuire au développement psychologique, c'est-à-dire au développement de l'intelligence, de la mémoire, de la reconnaissance, de la perception, de l'attention, de l'imagination et du sens moral. Elle peut nuire aussi au développement social de l'enfant et compromettre sa capacité de percevoir, de sentir, de comprendre et d'exprimer des émotions. ⁵

La violence psychologique est-elle répandue?

Pour répondre à cette question, nous ne disposons que de rares études, car la violence psychologique est un sujet difficile à explorer, pour plusieurs raisons :

- contrairement aux autres formes de violence, la violence psychologique n'est reconnue que depuis peu;
- il n'en existe pas de définition universelle, et elle est difficile à définir;
- elle est difficile à détecter, à évaluer et à prouver;
- de nombreux cas de violence psychologique ne sont jamais dénoncés.

Une étude ontarienne récente sur les enquêtes concernant les mauvais traitements envers les enfants a révélé que, dans 10 % des cas ayant fait l'objet d'une enquête en 1993, la violence psychologique avait été mentionnée.⁶

En 1993, 39 % des femmes prisonnières de relations abusives ont déclaré que leurs enfants les avaient vues se faire agresser.⁷

En 1995, sur 1 000 femmes âgées de 15 ans ou plus ayant répondu à un test relatif à la santé :

- 36 % ont déclaré avoir été victimes de violence psychologique au cours de leur croissance, et 43 %, de mauvais traitements pendant leur enfance ou leur adolescence;

- 39 % ont dit avoir été victimes de violence verbale ou psychologique dans le cadre d'une relation, au cours des cinq dernières années.⁸

L'Enquête nationale sur la violence contre les femmes, menée par Statistique Canada en 1993, a révélé que la violence psychologique était une expérience très répandue chez les Canadiennes âgées de 18 à 65 ans ayant déjà vécu avec un partenaire :

- 35 % des répondantes ont déclaré avoir été victimes de violence psychologique de la part de leur partenaire;
- 18 % ont dit avoir été victimes, dans une relation, de violence psychologique mais non de violence physique;
- 77 % ont dit avoir été victimes à la fois de violence psychologique et de violence physique.⁹

Dans le cadre d'une étude canadienne sur la violence dans les fréquentations en milieu universitaire et collégial, 81 % des répondants masculins ont déclaré avoir exercé de la violence psychologique sur leur partenaire féminine.¹⁰

En 1995, une étude des dossiers tenus par divers organismes canadiens sur leurs clients âgés a révélé que la violence psychologique était la forme de mauvais traitements la plus répandue.¹¹

L'Enquête nationale de 1990 sur les mauvais traitements à l'égard des

personnes âgées du Canada visait à déterminer la prévalence des mauvais traitements chez les aînés canadiens. Les résultats, bien qu'importants, sont considérés par beaucoup comme une sous-estimation de la réalité. Selon l'enquête :

- 4 % des répondants vivant à la maison ont dit être maltraités ou négligés;
- interrogés sur les insultes, jurons et menaces proférés à leur endroit (agression verbale chronique), 1,4 % des répondants ont déclaré avoir subi cette forme de violence psychologique durant l'année qui avait précédé l'enquête;
- l'agression verbale chronique s'est classée au deuxième rang des mauvais traitements infligés, après l'exploitation matérielle.¹²

Ce qu'il faut savoir

Chez l'enfant, la violence psychologique peut entraîner de graves problèmes sur le plan des émotions et du comportement : dépression, absence d'attaches affectives ou émotionnelles avec le parent ou le gardien, faible capacité cognitive, résultats scolaires médiocres et compétences sociales sous-développées.¹³

Des chercheurs qui ont examiné des enfants victimes de violence psychologique dans la petite enfance, puis de nouveau à l'âge préscolaire, ont constaté que ces enfants sont toujours en colère, non coopératifs et

indifférents à l'égard de la personne qui s'occupe le plus d'eux. En outre, ils manquent de créativité, de persévérance et d'enthousiasme.¹⁴

Les enfants rejetés ont plus tendance que les autres à se montrer hostiles, agressifs ou passifs-agressifs, à être extrêmement dépendants, à avoir une opinion négative d'eux-mêmes et de leurs capacités, à être instables ou passifs sur le plan émotif, et à percevoir le monde qui les entoure sous un jour négatif.¹⁵

L'agression verbale (cris, insultes) ou symbolique (claquement de porte, silence systématique) de la part d'un parent peut avoir des effets graves sur l'enfant. Les enfants exposés à ce genre d'abus affichent des taux d'agressivité, de délinquance et de problèmes relationnels plus élevés. Ceux qui subissent en outre des mauvais traitements physiques sont encore plus susceptibles d'éprouver ces problèmes.¹⁶

Contraindre un enfant à voir ou à entendre sa mère se faire agresser, c'est lui infliger une forme de violence psychologique. Le fait de grandir dans un tel environnement a quelque chose de terrifiant et nuit gravement au développement psychologique et social de l'enfant : le garçon peut prendre l'agresseur comme modèle de comportement, et la fille peut finir par croire que la victimisation est partie intégrante de toute relation. C'est ainsi que le cycle de la violence se perpétue de génération en génération.¹⁷

Pour bien des femmes prises dans une relation abusive, la violence psychologique est beaucoup plus débilatante que la violence physique.¹⁸

Les manifestations répétées de violence verbale – accusations, railleries, insultes, jurons, cris et paroles humiliantes – ont des effets négatifs durables sur l'estime personnelle de la femme et contribuent à entretenir en elle le sentiment qu'elle est inutile, qu'elle n'a aucune valeur et qu'elle est coupable.

L'homme qui menace de tuer ou de blesser sa partenaire, son enfant, un autre membre de la famille ou un animal familier, affirme sa domination et son pouvoir coercitif. La femme qui subit ce genre de violence psychologique est terrorisée; elle se sent isolée, vulnérable et impuissante.

Les manifestations de jalousie et de possessivité à l'égard de la partenaire et les questions incessantes sur ses allées et venues et ses activités sont des moyens de contrôle qui peuvent réduire considérablement l'autonomie et la liberté de cette dernière. Isolée, celle-ci peut finir par dépendre entièrement de son agresseur pour ses contacts sociaux, sa situation financière et les nécessités de la vie.

La violence psychologique peut avoir de graves conséquences d'ordre physique et mental pour la femme : profonde dépression, anxiété, maux de tête persistants, douleurs dans le dos et

les membres, problèmes d'estomac et autres encore.¹⁹

Les femmes qui sont agressées psychologiquement mais non physiquement sont cinq fois plus susceptibles d'abuser de l'alcool que les femmes n'ayant aucune expérience de la violence.²⁰

Le sujet est encore nouveau, de sorte que la violence psychologique exercée contre les aînés ne suscite pas encore autant d'intérêt.

Nous savons cependant que la violence psychologique à l'égard des aînés peut être le fait des individus ou du système, et qu'elle se manifeste dans le cadre de diverses relations et de divers milieux; elle peut être infligée :

- par le partenaire;
- par un enfant adulte ou un autre proche;
- par un étranger à la famille qui prodigue des soins à la personne à titre d'aidant naturel ou de professionnel;
- par une personne occupant une situation de confiance.

Un aîné victime de violence psychologique pourra ressentir des sentiments d'extrême incompetence, de culpabilité, de manque de confiance, de dépression, d'échec, d'impuissance ou de désespoir.²¹ Les signes extérieurs d'un tel état peuvent facilement se confondre avec la perte des facultés mentales, de sorte que l'aîné sera

considéré comme « sénile » ou « réduit à l'incapacité », alors qu'il est en fait victime de violence psychologique.

Souvent, l'agresseur manifestera de la colère ou du ressentiment envers l'aîné devant des tiers. Il montrera un manque total de respect et de

considération pour l'aîné en l'interrompant continuellement ou en l'humiliant publiquement. Ne pas tenir compte des désirs de l'aîné au moment de prendre des décisions qui le concernent est un signe manifeste de violence.²²

Violence psychologique – Indicateurs possibles

Enfants ²³	Adultes
<ul style="list-style-type: none"> - dépression - repli sur soi - manque d'estime de soi - forte anxiété - attitude craintive - absence de vitalité (enfant en bas âge) - agressivité - instabilité émotionnelle - troubles du sommeil - plaintes au sujet de troubles non fondés - comportement anormal pour l'âge ou l'état de développement - passivité ou docilité excessive - tentatives de suicide ou mention du suicide dans la conversation - extrême dépendance - rendement inférieur aux capacités - incapacité de faire confiance - compulsions à voler - autres formes de violence (connue ou présumée) 	<ul style="list-style-type: none"> - dépression - repli sur soi - manque d'estime de soi - forte anxiété - attitude craintive - sentiments de honte et de culpabilité - pleurs fréquents - honte de soi et auto-dévalorisation - passivité ou docilité excessive - isolement social - report ou refus du traitement médical nécessaire - malaise ou nervosité dans les rapports avec les aidants ou avec les proches - tentative de suicide ou mention du suicide dans la conversation - abus de substances toxiques - refus du contact visuel - autres formes de violence (connue ou présumée)

Détection de la violence psychologique

La violence psychologique peut être difficile à déceler. L'essentiel, toutefois, est d'être attentif au phénomène et de le comprendre. Les indicateurs qui suivent pourront aider à en reconnaître les manifestations.

Interventions judiciaires

Les interventions judiciaires en cas de violence psychologique ou de négligence à l'égard d'un enfant sont régies par les lois provinciales et territoriales en matière de protection de l'enfance. Dans la plupart des provinces et territoires, toute personne présumant ou soupçonnant qu'un enfant est victime de violence psychologique ou de négligence est tenue d'en faire part aux autorités responsables de la protection de l'enfance ou au service de police. Dans certaines provinces et certains territoires, la personne qui omet de faire cette déclaration est passible d'amende ou d'emprisonnement.²⁴

Certains actes de violence psychologique, comme le fait de suivre une personne ou quelqu'un connu d'elle, de l'intimider ou d'essayer de l'intimider, de communiquer directement ou indirectement avec elle (ou avec quelqu'un connu d'elle, de façon répétée, de la harceler par des appels téléphoniques, de surveiller sa maison ou son lieu de travail, de la menacer ou de menacer un membre de sa famille,

sont des formes de harcèlement criminel. De tels comportements ne peuvent qu'amener la personne à craindre pour sa sécurité ou la sécurité de ses connaissances. D'autres formes de violence psychologique, comme le fait d'insulter quelqu'un, de l'isoler, de l'infantiliser, de l'humilier ou de l'ignorer, bien que graves, ne constituent pas des comportements criminels et ne peuvent faire l'objet de poursuites en vertu du Code criminel du Canada.

Que pouvez-vous faire?

SI VOUS SUBISSEZ DE MAUVAIS TRAITEMENTS

Rappelez-vous :

- Vous n'êtes pas seul(e).
- Ce qui arrive n'est pas votre faute.
- Personne ne mérite d'être maltraité.
- Vous pouvez trouver de l'aide.

SI VOUS SOUPÇONNEZ OU SAVEZ QU'UNE PERSONNE EST MALTRAITÉE

- Écoutez-la.
- Croyez-la.
- Appuyez-la.
- Renseignez-la sur les services de soutien auxquels elle peut faire appel.
- Dans le cas d'un enfant, dites ce que vous savez ou faites part de vos soupçons à un organisme d'aide à l'enfance ou à la police.

SI VOUS DISPENSEZ DES SERVICES

En collaboration avec les autres organisations concernées :

- sensibilisez davantage le public au problème de la violence psychologique;
- soyez attentif aux besoins des personnes qui sont victimes de violence psychologique ou qui l'ont été par le passé;
- tenez-vous au courant des ressources et de la documentation offertes dans le domaine de l'intervention et de la prévention.

Où trouver du soutien?

- service téléphonique de secours ou d'écoute, offert 24 heures sur 24
- maison de transition ou foyer d'hébergement
- organisme de services sociaux
- organisme d'aide à l'enfance ou de services à la famille
- police
- service d'aide juridique
- professionnels de la santé (infirmière, médecin, dentiste, etc.)
- centre de santé communautaire
- service de santé publique
- centre de counseling communautaire
- organisme de maintien à domicile
- centre d'accueil pour personnes âgées
- association de vie communautaire
- centre d'amitié
- organisation religieuse.

Lectures suggérées

Comité canadien sur la violence faite aux femmes, ***Un nouvel horizon : éliminer la violence – atteindre l'égalité***, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, 1993.

Santé Canada, ***Feuillets de renseignements*** : les relations parents-adolescents; les relations parents-enfants; la violence conjugale et ses effets sur les enfants; la violence familiale et les femmes handicapées; la violence familiale et les personnes handicapées sur le plan mental; la violence conjugale; la violence dans les fréquentations; les mauvais traitements envers les personnes âgées. Centre national d'information sur la violence dans la famille, Ottawa.

La Division de la santé mentale de Santé Canada a publié plusieurs documents d'information sur les mauvais traitements et la négligence à l'égard des aînés, qui sont distribués par le Centre national d'information sur la violence dans la famille :

Sensibilisation et réaction de la collectivité : violence et négligence à l'égard des aînés, 1993 : manuel d'approche communautaire, destiné aux dispensateurs de services, aux organisations de personnes âgées et aux personnes intéressées.

Publications sur la violence et la négligence envers les personnes âgées institutionnalisées : ***Les mauvais traitements et la négligence***

envers les personnes âgées en milieu institutionnel: Document de travail rédigé à partir de documentation en langue anglaise; Les mauvais traitements envers les personnes âgées en milieu institutionnel: Document de travail rédigé à partir de documentation en langue française; Les mauvais traitements et la négligence envers les personnes âgées en milieu institutionnel: Bibliographie commentée; Trousse de formation et ressources à l'intention des fournisseurs de services: Mauvais traitements et négligence envers les personnes âgées.

Prévention des abus sexuels à l'égard des enfants : trousse de ressources : pochette documentaire créée dans le cadre du projet Entraide collective et proposant des manuels pratiques, des outils et activités, 20 études de cas en rapport avec des initiatives de prévention, et une liste de références (ouvrages, programmes et vidéos). La pochette existe en français et en anglais. Renseignements : Institut canadien de la santé infantile, 885, prom. Meadowlands Est, suite 512, Ottawa (Ontario), K2C 3N2. Tél. : (613) 224-4144; télécopieur: (613) 224-4145.

Y'a personne de parfait : programme d'appui et d'éducation s'adressant aux parents d'enfants âgés de 0 à 5 ans. Ce programme, qui a été développé par Santé Canada, est offert en français et en anglais. Renseignements : L'association canadienne des

programmes de ressources pour la famille, 205-120, avenue Holland, Ottawa (Ontario), K1Y 0X6. Tél. : (613) 728-3307; télécopieur : (613) 729-5421.

Faire passer notre message (YWCA, 1995) : manuel visant à aider les collectivités à accroître la sensibilisation et à intervenir face à la violence envers les femmes; l'accent est mis plus particulièrement sur les médias. **Nouveau Départ** (Joan LeFeuvre, 1992) : guide pratique à l'intention des femmes prises dans une relation abusive. **Il faut dire NON à l'AGRESSION** (YWCA) : pochette documentaire qui contient des renseignements de base et des idées d'intervention en ce qui concerne la violence à l'égard des femmes; la pochette s'adresse particulièrement aux collectivités rurales et isolées; elle est disponible en français et en anglais. Renseignements : YWCA du Canada, 80, rue Gerrard Est, Toronto (Ontario), M5B 1G6. Tél. : (416) 593-9886; télécopieur : (416) 971-8084.

A. S. A. P.: A School-based Anti-Violence Program (Marlies Suderman, Peter Jaffe et Elaine Hastings, 1993) : programme communautaire (évalué), qui aborde divers sujets intéressant le milieu scolaire élémentaire et secondaire, notamment le perfectionnement professionnel, la divulgation de cas, les stratégies d'intervention, l'élimination des obstacles, et l'établissement d'un plan d'action. Renseignements : London Family Court Clinic, 254, rue Pall Mall, London (Ontario),

N6A 5P6. Tél. : (519) 679-7250;
télécopieur : (519) 675-7772.

Perspective interdisciplinaire : interventions auprès des personnes âgées victimes de mauvais traitements (Nova House, 1995) : manuel à l'intention des dispensateurs de services, qui propose une approche pluridisciplinaire pour les interventions auprès des aînés maltraités ou négligés, ainsi qu'une liste de références documentaires et de services d'appui. Le manuel est offert en français ou en anglais. Renseignements : Nova House Women's Shelter, B. P. 337, Selkirk (Manitoba), R1A 2B2. Tél.: (204) 482-7882; télécopieur : (204) 482-8483.

A Handbook for the Prevention of Family Violence (Community Child Abuse Council of Hamilton-Wentworth, 1991) : manuel à l'intention du personnel des écoles, des organisations communautaires, des professionnels de la santé, des parents et des bénévoles. Sujets abordés : enfants maltraités, violence dans le cadre de fréquentations, violence conjugale, enfants témoins d'actes de violence envers leur mère, et aînés maltraités. Renseignements : Community Child Abuse Council of Hamilton-Wentworth, 75, rue MacNab Sud, 2e étage, Hamilton (Ontario), L8P 3C1. Tél. : (905) 523-1020; télécopieur : (905) 523-1877.

Centres de recherche sur la violence familiale et la violence envers les femmes : Les cinq centres forment un réseau national de collaboration entre le milieu universitaire et le milieu communautaire. Renseignements :

BC/ Yukon Feminist Research, Education, Development and Action Centre (FREDA), Université Simon Fraser, 515, rue Hastings, Vancouver (Colombie-Britannique), V6B 5K3. Tél. : (604) 291-5197; télécopieur : (604) 291-5189.

Centre de recherche sur la violence familiale et la violence envers les femmes, 413, pavillon Tier, Université du Manitoba, Winnipeg (Manitoba), R3T 2N2. Tél. : (204) 474-8965; télécopieur : (204) 261-3283.

Centre for Research on Violence Against Women and Children, 100 Collip Circle, Suite 240, UWO Research Park, London (Ontario), N6G 4X8. Tél. : (519) 858-5033; télécopieur: (519) 858-5034.

Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), École de service social, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale A, Montréal (Québec), H3C 3J7. Tél. : (514) 343-6111; télécopieur: (514) 343-2493; ou Université Laval, 2336, chemin Sainte-Foy, Local 0830, Pavillon Jean Durand, Québec (Québec), G1K 7P4. Tél. : (418) 656-3286; télécopieur : (418) 656-3309.

Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research, C. P. 4400, 676, rue Windsor, Fredericton (Nouveau-Brunswick), E3B 5A3. Tél. : (506) 453-3595; télécopieur : (506) 453-4788.

Documents audiovisuels distribués par l'Office national du film du Canada²⁵

C'est l'enfant qui compte (La prévention des mauvais traitements à l'égard des enfants)

Seen...But not Heard: A Docu-drama about the Serious Emotional and Physical Effects on Children Who Witness Their Mothers Being Abused

What About Us: A Group Counselling Tool to Help Children Cope with the Experience of Having Witnessed Their Mothers Being Abused

Dès le début (La prévention de la violence dans les fréquentations)

On ne frappe pas qu'une fois (La violence faite aux femmes)

Auguste et Blanche (Les mauvais traitements envers les personnes âgées)

Références et notes

1. Hart, S.N. & Brassard, M.R. Psychological Maltreatment of Children. In R.T. Ammerman & M. Hersen (Éd.). *Treatment of Family Violence* (pp. 77-112), John Wiley & Sons, New York, 1990.
2. Hart, S.N., Germain, R.B., & Brassard, M.R. The Challenge: To better understand and combat psychological maltreatment of children and youth. In M.R. Brassard, R. Germain & S.N. Hart (Éd.). *Psychological Maltreatment of Children and Youth* (pp. 3-24), Permagon Press, New York, 1987.
3. O'Hagan, K.P., Emotional and Psychological Abuse: Problems of Definition. *Child Abuse and Neglect*, 19, 449-461, 1995.
4. Hart, Germain & Brassard (1987).
5. O'Hagan (1995).
6. Trocmé, N., *Ontario Incidence Study on Children Maltreatment*. Institut pour la prévention de l'enfance maltraitée, Toronto, 1994.
7. Rodgers, Karen, Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe, *Juristat*, cat. 85-002, vol. 14, n° 9, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada, Ottawa, mars 1994.
8. Women's College Hospital. *1995 Canadian Women's Health Test*, Toronto, 1995.

9. Rodgers, K. & Statistique Canada, L'agression contre la conjointe au Canada, *Tendances sociales canadiennes*, 34, Ottawa, 1994.
10. DeKeseredy, W.S. & Kelly, K. Woman Abuse in University and College Dating Relationships: The Contribution of the Ideology of Familial Patriarchy. *The Journal of Human Justice*, 4, 25-52, 1993.
11. Pittaway, E., Gallagher, E., Stones, M., Kosberg, J., Nahmiash, D. Podnieks, E., Strain, L. & Bond, J. A *Guide to Enhancing Services for Abused Older Canadians*, Interministry Committee on Elder Abuse, Colombie-Britannique, 1995.
12. Podnieks, E., Pillemer, K., Nicholson, J.P., Shillington, T. & Frizzel, A., *Une enquête nationale sur les mauvais traitements à l'égard des personnes âgées au Canada*, Ryerson Polytechnical Institute, Toronto, 1990.
13. Hart, S.N. & Brassard, M.R., Psychological Maltreatment, *Violence Update*, 3, 3-11, 1993.
14. Egeland, B., Sroufe, L.A. & Erikson, M.A., The Developmental Consequence of Different Patterns of Maltreatment. *Child Abuse and Neglect*, 7, 459-469, 1983.
15. Rohner, R.P. & Rohner, E.C., Antecedents and Consequences of Parental Rejection: A Theory of Emotional Abuse, *Child Abuse and Neglect*, 4, 189-198, 1980.
16. Vissing, Y.M., Straus, M.A., Gelles, R.J. & Harrop, J.W., Verbal Aggression by Parents and Psychosocial Problems of Children, *Child Abuse and Neglect*, 15, 223-238, 1991.
17. Jaffe, P.G., Wolfe, D.A. & Wilson, S.K., Children of Battered Women, *Developmental and Clinical Psychology and Psychiatry*, 21, 17-21, 1990.
18. Follingstad, D.R., Rutledge, L.L., Berg, B.J., Hause, E.S. & Polek, D.S. The Role of Emotional Abuse in Physically Abusive Relationships. *Journal of Family Violence*, 5, 107-210, 1990.
19. Follingstad, D.R., Brennan, A.F., Hause, E.S., Polek, D.S. & Rutledge, L.L., Factors Moderating Physical and Psychological Symptoms of Battered Women, *Journal of Family Violence*, 6, 81-95, 1991.
20. Ratner, P.A. (1993). The Incidence of Wife Abuse and Mental Health Status in Abused Wives in Edmonton, Alberta, *Canadian Journal of Public Health*, 84, 246-249, 1993.

21. Ramsey-Klawnsnik, H., Recognizing and Responding to Elder Maltreatment. *Pride Institute Journal of Long-Term Home Health Care*, 12, 12-20, 1993.
22. Ramsey-Klawnsnik (1993).
23. Les indicateurs de violence psychologique à l'égard d'un enfant peuvent varier selon le stade de développement et l'âge de l'enfant.
24. Groupe de travail fédéral-provincial sur l'information concernant les services à l'enfance et à la famille, *Bien-être de l'enfance au Canada: Le rôle des autorités provinciales et territoriales en matière d'enfance maltraitée*, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, 1994.
25. On peut se procurer les documents audiovisuels du Centre national d'information sur la violence dans la famille auprès de l'Office national du film du Canada. Pour obtenir gratuitement la liste des films et vidéos offerts, prière de s'adresser au Centre.

Le présent document a été rédigé sous contrat par Laura E. Stevens, avec le concours des personnes suivantes : Rina Arsenault, Muriel McQueen Fergusson Centre for Family Violence Research, Fredericton (N.-B.); Teresa Lukawiecki, consultante, Ottawa (Ontario); Pearl McKenzie, consultante, North Vancouver (C.-B.); Jan Richardson, Women's Community House, London (Ontario); David Wolfe, University of Western Ontario, London (Ontario); Katalin Kennedy, Gisèle Lacroix, Carol MacLeod, Barbara Merriam et Gordon Phaneuf, Division de la prévention de la violence familiale, Santé Canada.

Pour de plus amples renseignements au sujet de la violence familiale, veuillez vous adresser au :

Centre national d'information sur la violence dans la famille

Localisateur postal 0201A1

Division de la prévention de la violence familiale

Direction générale de la promotion et des programmes de la santé

Santé Canada

Ottawa (Ontario)

K1A 1B4

Téléphone : (613) 957-2938

sans frais : **1-800-267-1291**

Télécopieur : (613) 941-8930



Pour utilisateurs d'ATM :

(613) 952-6396 sans frais :

1-800-561-5643

On peut obtenir cette publication sur support du substitution sur demande.

avril 1996

Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes à maintenir et à améliorer leur état de santé.

Santé Canada

